

# Des conférences familiales à La Sauvegarde, quelques éclairages...

## CONFÉRENCES FAMILIALES

En 2017, dans le cadre des 80 ans de l'association une journée à Morlaix avait pu permettre de sensibiliser un certain nombre de salariés à la pratique des conférences familiales. Convaincus par la pertinence de cette approche qui paraissait innovante, l'association a souhaité soutenir un projet de formation portant sur les conférences de groupes familiaux.

Cela a pu se concrétiser en 2019 au bénéfice de différents services, le REPIS, le SEMO et le DEMOS. Par l'intervention de Mohamed LHOUSNI une dizaine de salariés ont pu découvrir et expérimenter une autre approche. Cette formation d'une durée de cinq jours visait à définir les différentes étapes du processus, à former des coordinateurs en s'appuyant sur des retours d'expériences et des mises en situation.

La conférence familiale est une démarche peu répandue en France. A ce jour trois départements sont inscrits dans une démarche de développement de cette pratique : le Nord, l'Ardèche et la Gironde. A l'origine, la pratique des conférences familiales est introduite en Nouvelle Zélande, inspirée de la tradition du peuple Maori et inscrite dans la loi dès 1989. Depuis, plus de quinze pays européens ont mis les conférences familiales en œuvre comme mode de travail social alternatif avec les familles et les enfants. D'autres pays dans le monde ont décidé de l'utiliser également. Pour exemple à Leeds en Angleterre, 600 conférences sont organisées chaque année.

Pour résumer ce modèle, Mohamed LHOUSNI le définit ainsi: «**C'est une réunion de prise de décision structurée au cours de laquelle le réseau familial élargi élabore un plan pour le futur de l'enfant, incluant des garanties pour sa sécurité et son bien-être avec l'appui des services sociaux**».

Par Marc MAURIN,  
Responsable de service  
DEMOS BREST

La méthode de travail de la conférence familiale s'appuie sur le principe que les individus sont responsables de leurs propres actions.

Cette approche s'oriente essentiellement autour de la question du pouvoir d'agir. Il s'agit de considérer que les familles ont des ressources dans leur environnement proche. Par proches, nous entendons les membres de la famille, les amis, les relations, et le voisinage. Comment ne pas réduire les individus au cercle de la famille nucléaire en laissant dans l'ombre ses autres cercles alors même qu'ils sont importants pour les personnes.

Pour Yann LE BOSSE, professeur de psychologie, le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, c'est « la capacité des personnes à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou leur communauté ».

Ce modèle de prise de décision peut s'adresser à tout type d'organisation sociale. Dans le domaine de la protection de l'enfance, on peut utiliser les conférences familiales pour élaborer des plans qui répondent à des préoccupations relatives à la protection de l'enfant, à sa sécurité, qui permettent de déterminer le soutien à mettre en place ou décider du lieu où l'enfant résidera. A l'origine c'est un travailleur social en charge de la famille qui propose l'organisation d'une conférence familiale.

La conférence familiale est donc une réunion au cours de laquelle des décisions et un plan d'action sont élaborés par les proches de l'enfant. Sa réussite réside dans le temps de préparation qui lui est réservé. L'animation est assurée par un coordinateur indépendant dont le rôle est de faciliter ce processus. La phase de préparation nécessite beaucoup de temps de rencontres avec les parents et l'enfant, pour définir les personnes à inviter, écouter et clarifier les préoccupations de chacun. Chaque acteur doit se sentir en sécurité et sera associé aux règles de fonctionnement de la conférence familiale. Le jour de la conférence familiale après un temps d'accueil animé par le coordinateur, arrive le temps privé au cours duquel des décisions et un plan d'action sont élaborés.



La particularité c'est donc que les professionnels présents laisseront les membres de la famille élargie seuls, sans limitation de temps. A l'issue de ce temps privé, la famille produit un document qui regroupe les actions et les engagements sur lesquels tout le monde s'est mis d'accord.

Le dernier temps est réservé à un échange en présence du coordinateur et du travailleur social qui valident ou non le plan. Le coordinateur s'assure que les membres de la famille s'entendent et seront garants de ce plan. De son côté le travailleur social s'assure que la protection de l'enfant est suffisamment assurée par le plan d'action.

Pour résumer, nous retiendrons que trois principes sont à respecter :

- La notion de famille intègre la famille élargie, les amis, les voisins et autres personnes significatives dans l'intérêt de l'enfant
- La famille développe son plan d'action dans un temps privé sans les professionnels
- Les professionnels acceptent le plan d'action sauf s'il présente un danger pour l'enfant.

De notre modeste expérience, on peut dire qu'à ce jour une conférence a abouti jusqu'à un plan, validé par les professionnels. Un bilan à trois mois a permis de mesurer les effets positifs pour l'enfant qui était concerné : sa sécurité est assurée, les membres de la famille élargie s'impliquent dans la vie de l'enfant avec l'arrivée de nouvelles personnes bienveillantes dans son entourage. D'autres projets de conférences familiales n'ont pas été jusqu'à leur terme mais ont produit certains changements dans la dynamique familiale. Deux autres conférences familiales sont en préparation.

Ces résultats nous encouragent dans la poursuite de cette expérimentation. Plusieurs professionnels sont mobilisés dans ce sens et peuvent témoigner que cette pratique peut favoriser le pouvoir d'agir des familles. □